



## Attaque de la rémunération des CRML

### Compte rendu de la DCI SUD-Rail du 18 Avril

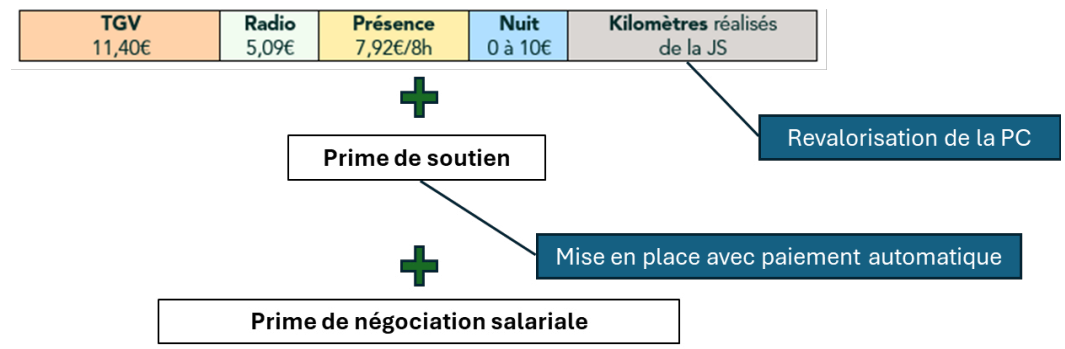
L'engagement de SUD-Rail est de construire avec les Tractionnaires CRML les revendications sociales et salariales propres aux particularités du métier et transverses à nos métiers de la conduite. **Nous n'accepterons JAMAIS qu'ils et elles soient les grands oubliés de la direction et plus largement de la traction !** On s'oppose à ce que la direction choisisse le régime qui l'arrange, tantôt ADC, tantôt sédentaire et souvent au mépris du collectif TA de l'activité TGV SUD EST.

Ce que nous disons est une réalité bien vivante dans la mémoire des CRML, **lorsque par exemple, pendant la COVID, alors qu'ils participaient pleinement à la production, ils n'avaient pas touché la prime que les ADC TB recevaient !**

Dans la continuité du travail engagé par SUD-Rail sur tous les sites de l'axe TGV SUD EST, **nous avons déposé une Demande de Concertation Immédiate, face aux nombreux problèmes et à la volonté de la direction de modifier en profondeur la rémunération des CRML.**

Aujourd'hui c'est Lyon qui est en première ligne mais la direction ne cache pas sa volonté de faire de même sur les autres roulements TA. **L'ET TGV SE s'attaque à la rémunération des JS comportant du COT TGV** (couverture TA), sorte de réserve déguisée au titre 2. Des accords locaux historiques pour la rémunération des JS, notamment mixtes (comportant des évolutions et du COT) sont dénoncés et **la direction de l'ET souhaite mettre en place un nouveau système de rémunération.** Pour nos dirigeants, un CRML qui est en COT TGV ne travaille pas vraiment, d'où l'idée de supprimer le système de rémunération actuel qui est basé par le paiement en PMJR sur une journée complète de COT ou n/8 -ème d'heure de la PMJR pour les JS comportant à minima un train.

- Pour faire simple sur une journée 100 % COT TGV : La direction continue le paiement à la PMJR du roulement conformément à l'article 21.2 de la T000009
- Sur une journée mixte (comportant au moins une évolution) :



Suppression du paiement en n/8 -ème de PMJR. Augmentation du taux de la prime complémentaire et ajout d'une prime de soutien.

**À ce jour, la direction refuse de communiquer des informations essentielles : le taux revalorisé de la prime complémentaire (qui est différente pour chaque roulement TA) et le montant de la prime de soutien.**

**Dans un premier temps la direction souhaite ce changement de mode de rémunération sur l'UP VRA mais ne cache pas sa volonté de l'étendre sur les autres roulements TA de l'axe.** Un des prétextes est que le paiement des « accords locaux » doit être saisi manuellement par la cellule prime. Pourtant depuis de nombreuses années les cellules primes régionales effectuaient cette saisie sans problème. Il y aurait-il un manque d'effectif ou une autre volonté de la direction ?

Pour rassurer les CRML Lyonnais la direction propose la garantie d'une **prime moyenne de 1100€ mais uniquement sur 2026.** Pour les années suivantes elle est beaucoup plus vague et évoque des éventuelles variations en fonction de la charge de travail.

**Pour SUD-Rail nous considérons que la volonté de l'Établissement est, par glissement, de transférer de la charge TA vers TB voire TA vers RD. Nous devons être vigilants sur le maintien des effectifs CRML.**



*« Ne vous en faites pas,  
ça va bien se passer..... »*

**Le paiement de ce système de prime est très compliqué à vérifier sur les différents états et la fiche prime de traction.** Quand on voit les nombreuses erreurs qui sont signalées par les CRML, voire même des états 31 qui ne correspondent pas aux informations saisies sur les BS, on ne peut être que méfiants, c'était d'ailleurs un des points de notre DCI.

**La direction de notre établissement malgré plusieurs demandes de notre OS refuse de communiquer les PMJR** (prime moyenne journalière du roulement) des roulements CRML de l'ET TGV SE. C'est un sujet tabou pour que les CRML n'aient pas connaissance de ce qui est fait sur les autres sites.

Parmi les points de la DCI il y figurait le **manque d'effectif TA** sur certains sites comme Marseille et Nice où depuis quelques temps, pour assurer des formations, des TB sont commandés pour assurer des JS TA ou des évolutions prévues d'être assurées par un CRML. **À ce jour le cadre réglementaire fixe des conditions strictes d'emploi d'un TB vers des fonctions de manœuvres et SUD-Rail entend les faire respecter !**

**Les CRML de l'ET TGV SE doivent être reconnus et considérés comme des ADC à part entière.** SUD-Rail est aux côtés de ceux et celles qui se défendent et qui luttent ! Aucune décision ne sera acceptée sans que les collectifs concernés ne les aient validée démocratiquement. **Si la direction s'aventure dans un rapport de force, alors SUD-Rail mettra tout en œuvre pour organiser la résistance des CRML et des TB qui sont concernés par ricochet !**

Scannez les QR Code ou appuyez sur les logos pour accéder à :

**Notre compte Facebook**  
**Nos derniers tracts**



### **Vos Représentants SUD-Rail à l'ET TGV SE :**

<b>Frederik Mallet (LN) :</b> 06 11 15 34 63	<b>Laurent Dufournaud (PLY) :</b> 06 23 60 24 87
<b>Bernard Borgialli (MSC) :</b> 06 69 43 39 42	<b>Remi Castanet (CR) :</b> 06 95 35 61 22
<b>Sébastien Michon (PLY) :</b> 06 98 11 01 19	<b>Gautier Peyre (MPL) :</b> 06 23 19 80 90